RAPPORT D'ACTIVITE 2024

HABITIATIONS PROTEGEES

vivalis .brussels

Iriscare

www.initiatief-antoninartaud.be

TABLE DES MATIERES

En guise de prologue… 5

1. HISTORIQUE DE L'INITIATIVE ANTONIN ARTAUD 7

2. 2. CADRE LÉGAL 8

2.1. Conseil d'administration 8
2.2. Personel 8
2.3. Liste des membres de l'Assemblée Générale 9

3. 3. LE TRAVAIL 10

3.1. Les objectifs 10
3.2. Optique de travail 11
3.3. Ethique de travail 12
3.4. Accompagnement et technique d'intervention 13
3.4.1. Le processus de candidature 13
3.4.2. Le référent principal et le co-référent 13
3.4.3. Les permanences 13
3.4.4. Les visites à domicile 13
3.4.5. GSM de garde : 24h/24h 14

4. 4. DONNÉES STATISTIQUES SUR LA POPULATION DES HABITATIONS PROTÉGÉES 15

4.1. Age 15
4.2. Sexe 15
4.3. Etat civil 15
4.4. Problématiques psychiatriques 16
4.5. Sources de revenus 16
4.6. Candidatures/envoyeurs 16
4.7. "Turnover" 17

5. SITUATION DES PLACES AGRÉÉES 18

6. NOMBRE DE JOURS RÉALISÉS 19

7. PARTICIPATION SOCIO-CULTURELLE 20
7.1. Art. 27 20
7.2. Journées d'excursion 20

8. ASBL HERMESplus 21

9. PSYCOT 23

10. CIRCUIT - LIEU DE LIENS 24

11. UNMET NEED 25

12. HOUSING FIRST 26

13. Gestion du PATRIMONE 28

14. CONTACTS EXTERNES 29
14.1 Membre et participation dans différentes plateformes 29
14.2 Formation 30

15. Résumé Psychiatrique Minimum 31

16. RESPONSABILITÉ MÉDICALE 31

17. SERVICE DE MÉDIATION SANTÉ MENTALE 32

18. PERSPECTIVES D'AVENIR 33

En guise de prologue…

2024 est une année encore marquée par d'importants événements mondiaux et des changements sociétaux. La guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien, entre autres, continuent de peser sur les relations géopolitiques internationales. La militarisation croissante de nombreux pays, avec des mesures politiques plus strictes et une attention accrue portée à la défense, semble devenir la norme. Notre société devient plus néolibérale, plus austère et plus militariste.

Ces tendances incluent un régime de réduction des dépenses sociales, exigeant de la société qu'elle s'adapte à la privatisation et aux lois du marché libre. Cette approche axée sur le marché libre est présentée comme la voie de la prospérité et de la satisfaction de tous les besoins, mais en réalité, elle conduit également à un démantèlement progressif de notre système de sécurité sociale, peut-être aux dépens de nos patients, des classes économiques moyennes et inférieures, et de notre avenir en tant que travailleurs du secteur non marchand. Peut-on dire que ces évolutions érodent les fondations de notre société et nous rapprochent d'un système moins soucieux de solidarité et de justice sociale ?

Du côté positif, nous pouvons mentionner que l'inflation et les prix de l'énergie ont diminué en 2024 par rapport à l'année dernière, apportant un certain soulagement à de nombreuses personnes en cette période d'incertitude économique.

Dans ce monde complexe et souvent incertain, nous continuons à partir de l'Initiative Antonin Artaud à essayer de fournir un environnement de vie sûr et favorable aux personnes souffrant de problèmes psychiatriques.

Les problèmes psychiatriques se *diversifient* au sein de notre initiative d'habitation protégée ; entre autres, nous constatons une augmentation des doubles diagnostics et des problèmes d'addiction. Cela ne nous a pas empêchés d'atteindre un taux d'occupation élevé de 95,06 %.

Pouvoir mettre à disposition un logement décent, tant pour les habitations protégées que pour housing first, demande du temps, de l'énergie et des ressources financières. Heureusement, depuis plusieurs années, l'Initiative bénéficie d'une subvention facultative de Vivalis à raison de 800,00 € par place reconnue pour les travaux de rénovation et d'entretien effectués. En ce qui concerne la maison située rue de la Caserne 47 à 1000 Bruxelles, nous espérons pouvoir commencer les travaux de rénovation l'année prochaine. Notre ASBL recevra, toujours via Vivalis, une subvention de rénovation plafonnée à 60 % du coût total du projet.

En 2024, une *Spending Review* a été organisée à la demande du gouvernement. La commission du Spending Review devait en principe rédiger un rapport cette année avec des scénarios de réforme financière possibles pour le secteur des habitations protégées, mais depuis les élections régionales du 9 juin, le centre de notre royaume est toujours sans gouvernement…

Dans le contexte des élections et d'une nouvelle législature, il est important de mentionner que la Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées a rédigé cette année un mémorandum pour représenter les intérêts de notre secteur et préparer la politique avec les différentes autorités politiques.

Depuis le 16 mai 2024, il existe également une nouvelle loi portant diverses modifications relatives à la protection des malades mentaux. Les initiatives d'habitations protégées et leurs projets pourraient être concernés à l'avenir vu que la notion d'*institution ou d'établissement résidentiel* apparaît à la place de celui de *service psychiatrique agréé*. Sa mise en œuvre future n'est pas encore claire, mais elle devrait se faire de manière coordonnée, en tenant compte des conditions de travail réelles des institutions concernées.

Enfin, 2024 marque la troisième année de fonctionnement du service Housing First. Depuis le début de cette activité, ce projet a permis à 28 personnes ,ayant un passé de sans-abri et des problèmes psychosociaux complexes, d'obtenir un logement prêt à être emménagé. Cette année également, Housing First a reçu un agrément provisoire valable jusqu'en juin 2025.

1. Historique de l'Initiative Antonin Artaud

Les habitations protégées sont un projet issu du Centre de Santé Mentale Antonin Artaud. Dès sa création, le CSM met graduellement en place un travail qui offre un accompagnement ambulatoire à des personnes qui présentent des troubles psychiatriques lourds (ex : psychose). Parallèlement au suivi médical, une des facettes les plus importantes du travail, est l'accompagnement intensif à domicile. Par le soutien à différents niveaux, il s'agit d'insister sur l'idée que les personnes peuvent vivre une vie personnelle et sociale malgré leurs capacités limitées liées à leur problématique.

Au fil du temps, cette façon d'envisager l'accompagnement a pris de l'ampleur. Les Habitations Protégées ont été créées dans ce contexte. A partir de ce moment-là il y eu une distinction entre le travail du centre de santé mentale et l'organisation d'un accompagnement plus précis, à domicile, d'un groupe de patients. Ce qui s'est traduit par l'agrément de 18 places d'habitations protégées individuelles en 1994. Ces appartements individuels sont disséminés dans différents endroits de la Ville de Bruxelles. Au fil des années l'ASBL a obtenu une extension de 12 places supplémentaires. Actuellement nous avons donc un **agrément de 30 places d'habitations protégées individuelles**.

Les habitations protégées sont constituées en ASBL : l'ASBL Initiative Antonin Artaud relie trois partenaires le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud, les hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre, et un troisième partenaire, à savoir un groupe de personnes issues du monde socio-culturel, externe par rapport aux deux premiers.

2. Cadre legal

2.1. Organe d'Administration

Membres effectifs
Siska MEYER, présidente (N)
Redouane HAOUARI, trésorier (F)
Patrick JANSSENS (N)
Carine LAMBEAU (F)

Membres suppléants
Michelle DUSART (F)

2.2. Personnel

Coordinateur
Nicolaas DEGROOTE, assistant social (N) 28,5 h/sem

Responsable médical
Dr. Sami JEGHAM, psychiatre (N) 3 h/sem

Begeleiders
Nawel BENAISSA, assistante sociale (F) 38h/sem
Amandine FILIPETTO, assistante sociale (F) 38 h/sem
contract onbepaalde duur sinds 02/09/2024
Sonia VAN CAUWENBERGH, infirmière sociale (N) 30,5 h/sem
Coline VANDE PERRE, assistante sociale (F) 38 h/sem
einde arbeidsovereenkomst: 05/04/2024
Jérémie VAN DE VELDE, assistant sociale (F) 28,5 h/sem

Collaboratrice administrative
Hildegarde UFITAMAHORO (F) - *en congé de maladie depuis le 27.11.2018*
Ariane COPPENS (F) 19 h/sem

Personnel de maintenance
Abdelhak JAMLI (F) 16h/sem
fin de contrat : 30/03/2024 et ensuite contrat flexijob depuis le 02/04/2025
Bojan TODOROVIKJ (F) 38h/sem

Agent d'entretien
Mimoza PIROLI (F) 38 h/sem

Personnel PsyCot
Steven BAEKE, psychologue (N) 9,5 h/sem
Marie VUIDAR, psychologue (F) 9,5 h/sem
fin de contrat : 31/12/2024

Personnel Unmet Need

Marian LASAK, collaborateur psycho-social (F)	28,5 h/sem
Odile MARCHAND, collaboratrice psycho-sociale (F)	32 h/sem

Personnel détaché pour l'ASBL Hermes Plus et Housing First

Ilse WAUTERS, assistante sociale (N)	19 h/sem

Personnel Housing First

Elias Nabil BAHO, collaborateur psycho-social (N)	38 h/sem
Jean Eleke BOOLE, assistant social (N)	38 h/sem
Paul BRYNAERT, collaborateur psycho-social (F) *CDI depuis le 08/03/2024*	26 h/sem
André HAGERINGWE, assistant social (F) *CDI depuis le 03/09/2024*	38 h/sem
Ismahane NEHAR, assistante sociale (F) *CDI depuis le 03/09/2024*	38h/sem
Brigitte UNAMARIYA, assistante sociale (F) *fin de contrat : 05/11/2024*	38 h/sem

2.3. Liste des membres de l'Assemblée générale

DEGOLS Caroline (F)

DEMOTTE Véronique (F)

DESTREE Jean (F)

DIEDERICH Patricia (F)

DUSART Michelle (F)

HAOUARI Redouane (F)

HENNAUX Philippe (F)

JANSSENS Patrick (N)

LAMBEAU Carine (F)

MEYER Siska (N)

RENSON Marc (F)

RUBAY Cécile (F)

SIMON Marie-Hélène (F)

WEEMAELS Martine (N)

3. Le Travail

3.1. OBJECTIFS

Dans les statuts, constitués en 1994, l'établissement de l'association est présenté comme suit :

L'association est fondée en vue de mettre en place des Habitations Protégées, c'est-à-dire des habitations supervisées pour maintenir et soutenir des personnes qui présentent des troubles psychiatriques et qui souhaitent vivre en Habitations Protégées.

L'accompagnement en Habitations Protégées est assez intensif et a une valeur éducative importante. Le but de l'accompagnement est d'accroître **l'autonomie et l'intégration sociale**. La disposition en habitations individuelles laisse une plus grande palette de possibilités d'intégration. Chaque demande et besoin individuel peuvent être abordés par une proposition adaptée, tenant compte du rythme de vie et/ou de l'évolution de chacun.

Au travers d'une évaluation régulière, au sein des Habitations Protégées, il est réellement possible de laisser les résidents poser des choix dans leur vie quotidienne. Dès le premier contact dans l'accompagnement, il s'agit de tenir compte de certains aspects :

- **l'accompagnemen suit un rythme** de rendez-vous. L'engagement exige un certain temps qui dépend naturellement de chaque situation, avec comme objectif de pouvoir faire des évaluations régulières du travail et de la relation résident/équipe. En principe, il n'y a pas de durée maximum au temps de séjour en Habitation Protégées.

- Une des facettes de notre travail est de **faire appel un maximum aux capacités et responsabilités de la personne et de les respecter**. Les places en habitations protégées doivent donner l'opportunité de jeter des ponts entre les capacités personnelles des résidents et les exigences de la vie sociale. Cela suppose, même si c'est modeste, que les résidents approuvent le plan d'accompagnement que nous avons conclu avec eux. Dans ce plan, il y a des conditions et il faut trouver un consensus dans lequel les objectifs de travail et les rendez-vous d'accompagnement sont clairement inscrits.

- **Profiter de tous les évènements de la vie quotidienne comme des chances d'améliorer l'autonomie et la réintégration**. Ceci vise surtout à établir des contacts concrets et réguliers au sein du quartier, en particulier via les organismes sociaux et lieux de rencontres qui se situent dans le quartier concerné. Il est aussi important d'assister le résident dans ses souhaits de contacts.

- Une autre tâche de l'accompagnement réside aussi dans le maintien du sentiment de **valeur personnelle** du résident.

3.2. OPTIQUE DE TRAVAIL

L'ASBL propose uniquement des habitations protégées individuelles :

Nous pensons que ce n'est pas parce que des personnes souffrent de graves difficultés psychiatriques et ont besoin de soins intensifs et fréquents, que ces personnes ne pourraient pas bénéficier d'un autre logement que la formule de communauté. C'est pourquoi nous tenons à offrir à nos résidents la possibilité de vivre dans un cadre résidentiel individuel. Nous voulons garantir à nos clients des soins psychiatriques intensifs avec le maintien d'une liberté **individuelle et le respect de leur intimité.**

Comme dit précédemment, la durée d'un séjour en habitation protégée est illimitée. Nous ne reviendrons pas sur cette dynamique, qui semble revenir à la surface trop souvent, qui préconise que les patients psychiatriques chroniques doivent quitter les lieux dès que leurs symptômes diminuent. Nous sommes convaincus que le logement et l'environnement font partie intégrante de la réinsertion dans notre société. Cela irait à l'encontre de notre objectif de forcer ces personnes à quitter la structure pour la simple raison qu'elles seraient intégrées et se sentiraient mieux…

Il nous arrive parfois de proposer aux résidents des Habitations Protégées, la possibilité d'emménager éventuellement dans un **appartement social** dans leur quartier. A ce moment l'accompagnement offert par l'équipe des Habitations Protégées peut simplement être prolongé et ce avec les mêmes intervenants. L'accompagnement continue, le logement change. De ce fait, nous pouvons loger nos résidents dans des logements moins chers, ce qui libère une partie de leur budget pour d'autres choses et ceci contribue à améliorer leur qualité de vie. Eventuellement, dans une phase ultérieure, l'accompagnement peut arriver à terme, sans pour autant que les patients soient obligés de déménager. Il est de notre avis, que cette manière de quitter l'habitation protégée contribue réellement à l'intégration et à la réhabilitation tout en tenant compte du rythme de vie et des possibilités du résident.

Ceci est possible grâce aux conventions conclues avec le **Logement Bruxellois** et le **Foyer Laekenois** qui mettent à notre disposition un certain nombre d'appartements. Ces conventions tiennent compte du fait qu'il peut être décidé de mettre fin à l'accompagnement en Habitation Protégée sans que le résident ne perde son logement social. Le cas échéant, un nouvel appartement est alors mis à disposition de notre ASBL.

Nous tenons également à signaler qu'il existe une étroite **collaboration entre l'Initiative Antonin Artaud et le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud**. Premièrement, vu le fait que le bureau de l'Initiative se situe dans le même immeuble que le CSM, il y a beaucoup d'échanges informels entre les membres des deux équipes. Deuxièmement, l'Initiative participe à une partie du staff hebdomadaire du CSM.

LOGEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELSE WONING

3.3. ETHIQUE DE TRAVAIL

Notre philosophie de travail a comme pilier principal la '**psychiatrie sociale**' constituée par un modèle de réhabilitation. Nous trouvons un beau résumé de ce modèle dans la citation suivante :

" La création d'une vie, d'une habitation, et d'un environnement et le plus normal possible, dans lesquels les personnes avec un handicap psychiatrique sont soutenues et accompagnées dans le but de créer un épanouissement le plus optimal possible dans le fonctionnement personnel et social ." R. Stockmans

A l'arrivée d'un résident, nous établissons un **plan d'accompagnement individualisé**. Ce plan est évalué régulièrement. A ce niveau nous nous basons sur les **12 points de Shepard :**

"Juridique – financier – logement – vie quotidienne – occupations en journée – groupe primaire – relation au réseau – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relation accompagnant/résidant – implication des autres intervenants – donner de l'espoir ."

Un nombre de ces points demande plus d'attention que d'autres :

- *Le volet financier* : la gestion d'un budget pèse lourd dans notre pratique. Pour certains la gestion budgétaire signifie un maillon primaire dans leur processus de stabilisation. 50 % de nos résidents ont une administration provisoire de biens.
- *La vie quotidienne* : l'hygiène personnelle, l'entretien de l'appartement, l'utilisation des équipements publics, habiletés sociales.
- *Groupe primaire et réseau social* : les contacts avec la famille, les amis et l'entourage immédiat doivent être encouragés.
- *L'engagement des autres intervenants* : collaboration avec le C.S.M. Antonin Artaud est un grand avantage en situation de crise et nous pouvons faire appel plus vite au psychiatre accompagnant et ainsi peut-être éviter une hospitalisation grâce à cette intervention. Les Habitations Protégées sont un maillon dans un réseau social encore plus grand.

3.4. ACCOMPAGNEMENT ET TECHNIQUE D'INTERVENTION

3.4.1. **Le processus de candidature**

La procédure de candidature se compose de trois rendez-vous. Deux d'entre eux se passent avec les membres de l'équipe accompagnante et le troisième a lieu sous forme d'un entretien avec la psychiatre responsable. Trois rendez-vous pour se donner une meilleure chance de réussir une évaluation fondamentale des besoins, des possibilités et des points de repère par et pour le candidat résident. Dans la réflexion avec l'équipe, le psychiatre et le service qui envoie, une décision est prise. Après la décision, l'équipe reste en contact avec le candidat jusqu'à ce qu'un appartement se libère. Cette période est aussi importante pour une présentation plus claire de l'accompagnement qui va suivre. Les entretiens se passent dans le bureau de l'ASBL, et sont appelés 'entretiens de continuité'.

3.4.2. **Le référent principal et le co-référent**

Chaque résident se voit attribuer 2 personnes de l'équipe accompagnante, un référent principal et un co-référent. Ces deux référents suivent le résident dans son projet et en cas de besoin le résident peut faire appel à eux. En psychiatrie sociale, il est nommé 'case manager', ou celui qui coordonne chaque maillon dans le réseau social.

3.4.3. **Les permanences**

Trois fois par semaine il y a quelqu'un de l'équipe accompagnante présent et disponible au bureau : le lundi matin de 9h à 12h ; le mercredi après-midi de 13h à 16h ; et le vendredi matin de 9h à 12h. Ce sont des moments d'accueil fixes où chaque résident peut faire appel à un accompagnant. Pour certains résidents la permanence fait partie d'un contact, d'un moment d'entretien, pour d'autres il s'agit d'un point de repère en situation de besoin et une place où les problèmes administratifs et/ou sociaux peuvent être résolus. Pour l'équipe accompagnante la permanence n'est pas seulement une place pour l'accueil, mais aussi un moyen de structurer les demandes d'aide dans le temps, pour apprendre à un résident d'attendre un peu avec sa demande et ne pas désirer une satisfaction immédiate.

3.4.4. **Les visites à domicile**

Dans le contrat d'accompagnement les entretiens et la fréquence des visites à domicile sont fixées. Il est prévu au minimum une visite à domicile par semaine. En cas de crise, les interventions sont plus fréquentes et parfois même journalières. En cas de situation de crises urgentes les membres d'équipe peuvent être contactés 24h/24 via gsm.

3.4.5. **GSM de garde**

Comme nous l'avons déjà mentionné, un membre de l'équipe est joignable 24h/24.
Dans la plupart des cas, la demande d'aide peut être satisfaite par téléphone. Il est rare qu'un membre de l'équipe soit amené à se déplacer le soir ou le week-end. Ces déplacements prennent souvent place dans un contexte de comportement agressif, délirant et/ou suicidaire du résident. Mais parfois il s'agissait de faire appel aux compétences « techniques » de l'intervenant, par exemple en cas d'infiltration d'eau, de chauffage défectueux en plein hiver, de perte de clés.

4. Données statistiques sur la population des habitations protégées

4.1 AGE

Par rapport aux années précédentes, nous constatons un certain *rajeunissement* de notre population, mais l'âge de la plupart des résidents se situe néanmoins encore entre 40 et 60 ans.

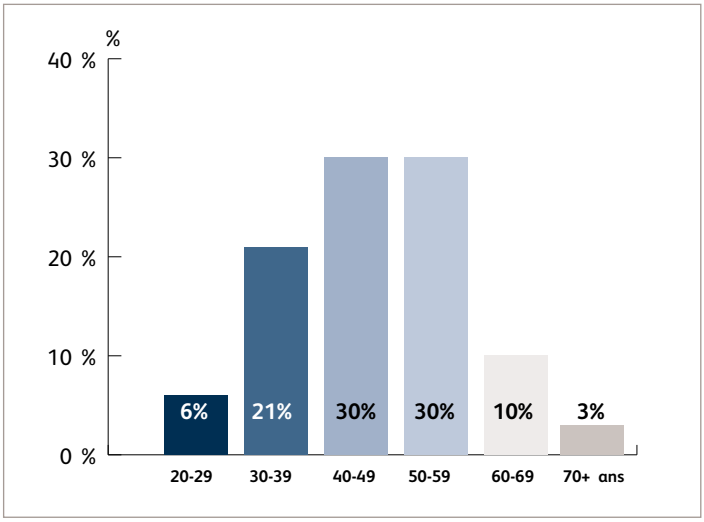

4.2. SEXE

Le groupe masculin reste le plus grand, mais il y a une petite augmentation du nombre de femmes.

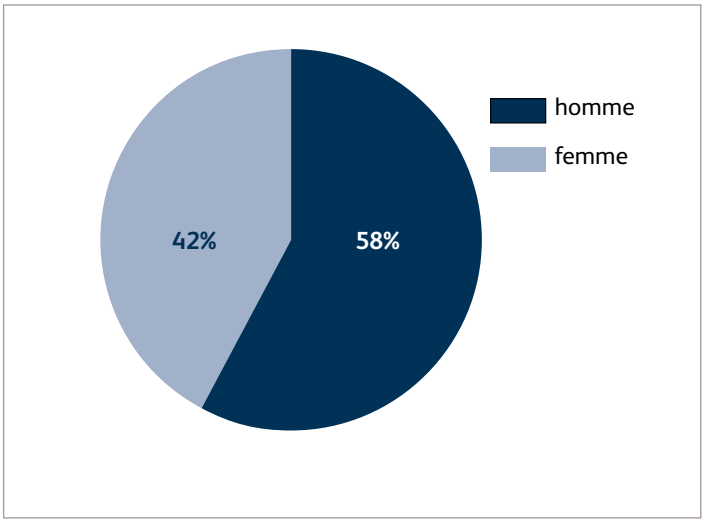

4.3. ETAT CIVIL

L'état civil *célibataire* est comme chaque année le statut le plus important.

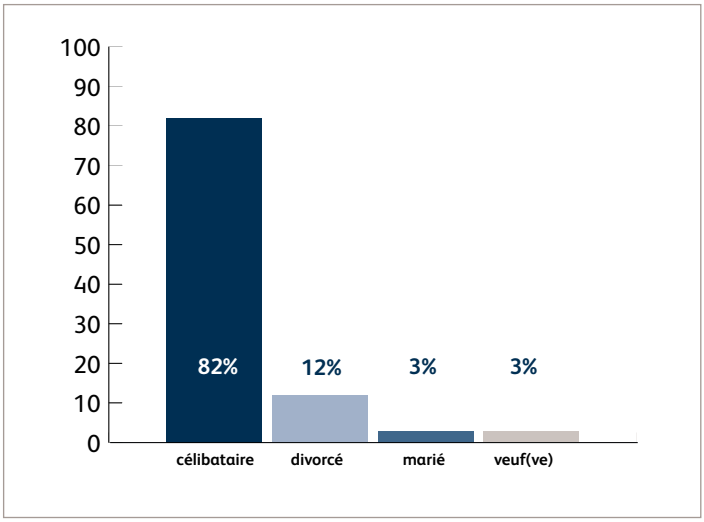

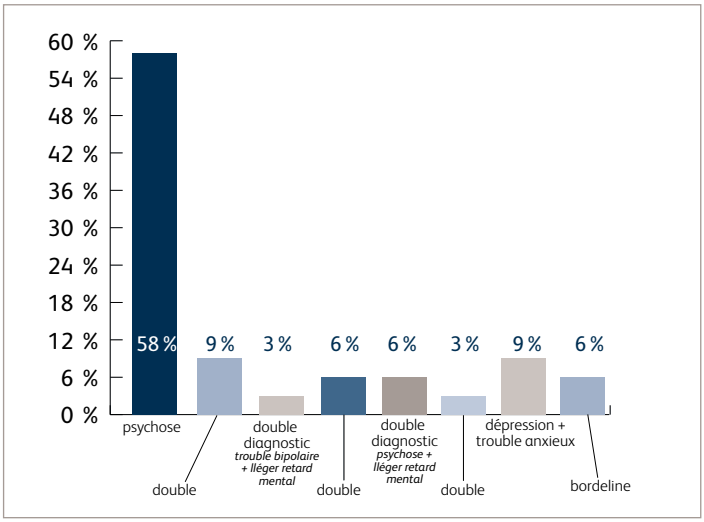

4.4. PROBLÉMATIQUES PSYCHIATRIQUES

Les problématiques psychiatriques se *diversifient* au sein de nos habitations protégées. Nous constatons entre autres une augmentation de doubles diagnostics et de problèmes d'assuétude. Les psychoses restent néanmoins toujours le groupe le plus important.

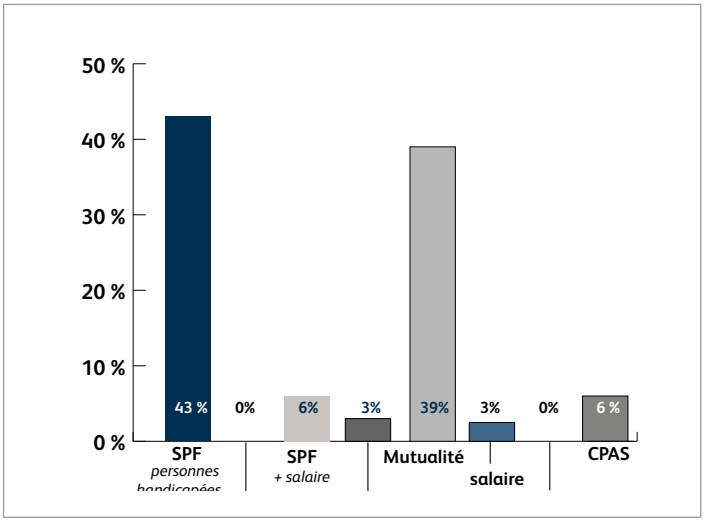

4.5. SOURCE DE REVENUS

La majorité de nos résidents perçoivent une allocation du SPF Sécurité Sociale – Personne handicapée ou une indemnité de la mutualité. On constate toutefois une diminution du nombre de résidents bénéficiant d'une allocation du SPF Sécurité Sociale – Personne handicapée au profit d'une indemnité de la mutualité. Dans la pratique, nous constatons que le SPF met en œuvre une politique plus stricte.

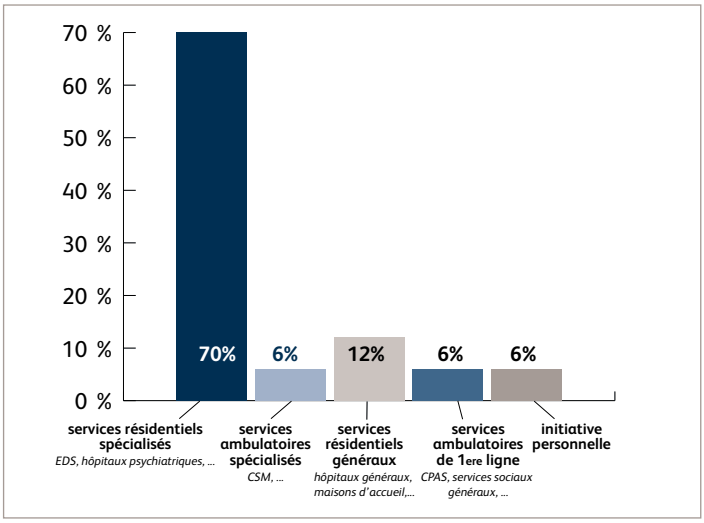

4.6. CANDIDATURES / ENVOYEURS

Les hôpitaux psychiatriques et les unités de soins psychiatriques restent les plus grands *envoyeurs*.

4.7. “TURNOVER”

- L’équipe a mis fin à un suivi.
- 3 résidents ont déménagé vers un logement social via notre convention avec Le Foyer Laekenois.

5. Situation des places agréés

du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

Adresse	Nombre de places	Propriétaire
Rue du Rouleau 9 1000 Bruxelles	6	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue Locquenghien 9 1000 Bruxelles	6	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue de l'Infirmerie 5 1000 Bruxelles	1	CPAS de Bruxelles
Rue Locquenghien 22 1000 Bruxelles	1	CPAS de Bruxelles
Chaussée d'Anvers 150 1000 Bruxelles	1	Le Foyer Laekenois
Chaussée d'Anvers 152 1000 Bruxelles	1	Le Foyer Laekenois
Rue Hôtel des Monnaies 186 1060 Bruxelles	1	Agence Immobilière Sociale de Saint-Gilles
Rue du Collecteur 27 1070 Bruxelles	1	Agence Immobilière Sociale Baïta
Rue de l'Economie 25 1000 Bruxelles	1	Le Logement Bruxellois
Chaussée d'Anvers 25 1000 Bruxelles	1	Le Foyer Laekenois
Bld.de Smet de Naeyer 568 1020 Bruxelles	1	Le Foyer Laekenois
Avenue de l'Héliport 33 1000 Bruxelles	1	Le Foyer Laekenois
Rue de la Grande Ile 9 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue des Navets 18 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue des Cultes 7 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Place de la Maison Rouge 5 1020 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Boulevard Adolphe Max 108 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxellesl
Boulevard Adolphe Max 112 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue du Midi 133 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue Haute 193 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
TOTAL	**30**	

6. Nombre de jours réalisés

Mois	Nombre de jours réalisés
Janvier	870
Février	861
Mars	875
Avril	887
Mai	868
Juin	849
Juillet	867
Août	886
Septembre	869
Octobre	878
Novembre	849
Décembre	879
TOTAL	**10.438**

Remarque : degré d'occupation = 95,06 %

Le degré d'occupation en 2023 s'élevait à 90,74 %. Cette année nous réalisons un taux d'occupation de 95,06 %, ce qui signifie une augmentation de 4,32 %.

A titre d'information et de comparaison : le taux d'occupation moyen de toutes les initiatives d'habitations protégées dans la Région de Bruxelles-Capitale est de 86 %.

7. Participation socio-culturelle

7.1 ARTICLE 27

L'Initiative a une convention avec l'ASBL *Article 27* depuis septembre 2001.

Cette convention nous a permis de diversifier l'offre des activités que nous proposons à nos résidents ainsi que de leur faire bénéficier d'un prix très avantageux pour l'accès à ces activités.

Lors des premières années de la convention, les activités se faisaient essentiellement accompagnées par un membre de l'équipe.

Nous constatons que, de temps en temps nos résidents s'organisent entre eux pour programmer les différentes sorties socio-culturelles. Ceci nous permet de dire que cette convention atteint nos objectifs qui sont en l'occurrence l'autonomisation des résidents et l'intégration dans la vie socio-culturelle de notre capitale.

Grâce aux négociations avec la *médiatrice culturelle des soins de santé mentale* de l'ASBL Article 27, nous avons pu étendre notre convention existante, de sorte que les patients du CSM Antonin Artaud et des différents projets tels que Unmet Need et Circuit, par exemple, peuvent désormais également bénéficier des fameux *chèques culture* et d'autres services d'Article 27.

Depuis 2023, pas moins de 50 *articles 27* sont accordés mensuellement.

7.2. JOURNÉES D'EXCURSION

Deux fois par an nous organisons avec les résidents une journée d'excursion. Ces journées ont beaucoup de succès. Par ailleurs les résidents n'hésitent pas à nous rappeler à chaque saison l'organisation de la nouvelle journée d'excursion.

L'objectif ici est surtout d'avoir un contact informel avec nos résidents dans le but d'obtenir une meilleure collaboration.

L'Initiative a organisé le 14 juin une excursion à Bruges avec notamment un tour en bateau sur les canaux.

Le 17 décembre nous avons visité Anvers avec entre autres une promenade dans le centre historique et une visite du marché de Noël.

8. asbl HERMESplus,

L'Initiative Antonin Artaud, en collaboration avec le CSM Antonin Artaud, l'hôpital psychiatrique Valisana, l'ASBL l'Equipe et CGG Brussel, est à l'origine de la création de l'ASBL HERMESplus. HERMESplus est l'une des quatre antennes du réseau bruxellois pour la santé mentale Brumenta.

L'ASBL **HERMESplus** a comme mission d'essayer de réformer les soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins.
Il s'agit de développer des réseaux de soins multidisciplinaires, résultat de collaborations opérationnelles de partenaires effectifs ayant pour but d'offrir une réponse adaptée à chacune des situations par la mise en place de parcours individualisés.
Le modèle préconisé associe l'ensemble des dispositifs intra et extra hospitaliers dans une approche globale et intégrée dont la finalité est le maintien des personnes au sein de leur environnement et de leur tissu social d'origine.
L'organisation concerne l'ensemble des intervenants présents sur un territoire délimité qui auront à créer des stratégies pour répondre à l'ensemble des besoins en santé mentale de la population de ce territoire.

Les objectifs spécifiques d'HERMESplus sont :

- Concertation pluridisciplinaire autour du patient, travaille en réseau et circuit de soin ;
- Rendre les soins plus accessibles et la mobilité des patients en vue d'un dispositif de soins mieux adapté par le biais de la collaboration et de la concertation et suivre ce processus de transition ;
- Proposer des pistes alternatives à l'hospitalisation ;
- Optimaliser le travail existant par l'échange et l'harmonisation entre les différentes pratiques.

HERMESplus s'organise autour de 5 fonctions :
1) la prévention,
2a) l'équipe mobile de crise,
2b) l'équipe mobile à destination des patients chroniques,
3) la réhabilitation par le travail,
4) la référence hospitalière et
5) le logement.

Alors que l'équipe mobile de crise **TANDEMplus** (fonction 2A) a atteint sa vitesse de croisière, l'accent a été mis en 2019 sur le développement de **l'équipe mobile de soins de longue durée MOVEOplus**. MOVEOplus - l'initiative mobile de l'antenne HERMESplus - a été reconnue comme l'une des quatre équipes mobiles de soins de longue durée à Bruxelles. MOVEOplus organise des soins de longue durée mobiles décentralisés à Saint-Josse, Bruxelles Pentagone, Molenbeek et Anderlecht.

Les IHP Antonin Artaud sont essentiellement impliquées dans le volet de la réforme (cf. fonction 5) qui concerne le logement et donc le développement d'habitats spécifiques intégrés dans le tissu social qui visent à faciliter l'insertion sociale par le soutien à l'organisation de la vie quotidienne et la prise en compte des besoins d'autonomie exprimés par les personnes.

Nous comptons comme partenaires d'HERMESplus pour la fonction logement, les IHP, les MSP, les Maisons d'accueil, …

Le premier axe de travail effectué avec les partenaires d'HERMESplus concernait la réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle des institutions issues du secteur de la santé mentale. Etat des lieux rendant compte de la difficulté des partenaires à trouver des pistes de logement alternatif aux habitations protégées pour les résidents stabilisés et ce, compte tenu des prix locatifs élevés du marché privé, du manque de dispositifs alternatifs (type habitat groupé, solidaire, accès à la propriété,). Nous constatons donc un faible turn-over au sein des IHP.
Certains partenaires, forts d'une collaboration de longue date avec les logements sociaux, ont établi des conventions stipulant la mise à disposition de logements sociaux en contrepartie directe de la poursuite de l'encadrement IHP et de la "garantie" du paiement du loyer. La société de logement social a également la possibilité de faire appel à l'équipe des soins psychiatriques à domicile pour des locataires avec lesquels ils sont en difficulté et avec des risques d'expulsion à plus ou moins long terme.

L'expérience montre que, même si ce type de partenariat bénéficie à de nombreux résidents, de nombreux autres ne souhaitent pas résider en logement social.

Le second axe de travail était celui de l'état des lieux des pistes de collaboration avec les institutions ne relevant pas directement du secteur de la santé mentale. Etat des lieux au cours duquel le CPAS s'est montré ouvert à des propositions de pistes de logement pour des personnes avec un parcours psychiatrique ou en souffrance psychique.

La tendance évolutive de la fonction "logement" ne va pas dans le sens de la création de nouvelles structures d'habitations protégées, mais bien vers le développement de collaborations spécifiques et/ou originales avec des partenaires territoriaux.

Développer ce type de collaboration, favorisant la circulation et l'insertion sociale, s'inscrirait dans un double mouvement :

- Faciliter l'accès aux IHP étant donné l'augmentation du turn-over institutionnel ainsi que par une réflexion autour des critères d'admission qui paraissent trop éloignés de la réalité rencontrée par certains partenaires, comme par exemple : les maisons d'accueils qui hébergent de nombreuses personnes souffrant d'une problématique psychiatrique.
- Développer des principes de mobilité des travailleurs de la santé mentale en vue d'apporter un soutien aux partenaires de première ligne et facilité les passages entre les différents lieux de vie.

HERMESplus dispose de son propre rapport annuel, que vous pouvez consulter sur le site www.hermesplus.be ou demander à info@hermesplus.be

9. PsyCot

Psychiatrie-Coordination-Soins à domicile

Ce projet a été attribué à l'ASBL Initiative Antonin Artaud, mais a été *délégué* au CSM Antonin Artaud pour le développement concret et la responsabilité financière.

Psycot vise à coordonner et à structurer l'aide et les soins offerts par différentes disciplines. L'aide ou les soins dispensés sont offerts par différentes structures de différents secteurs. Ces soins sont offerts aux patients psychiatriques ayant un besoin d'aide complexe et à long terme, qui (re)vivent à domicile et qui souhaitent vivre de manière indépendante. PsyCot coordonnera à la fois le contenu des soins offerts et l'organisation de ces soins.

PsyCot utilise notamment les méthodes suivantes :

COORDINATION

PsyCot coordonne et structure l'aide et les soins déjà offerts. L'aide ou les soins fournis sont offerts par différents établissements de différents secteurs. La coordination est offerte de manière transparente aux personnes qui ont des problèmes psychiatriques graves et de longue durée, qui (re)vivent à domicile et qui vivent de manière indépendante. Tant le contenu des soins proposés que leur organisation font l'objet de réunions de coordination avec les prestataires de soins concernés. Le client accepte formellement que ces réunions aient lieu, et il est présent à ces réunions. Les réunions de coordination ont lieu dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

COACHING

En plus de la coordination, PsyCot propose un coaching aux intervenants (professionnels) individuels. La personne qui assure le coaching n'est ni un superviseur ni un thérapeute. Il s'agit plutôt d'accompagner les intervenants dans une situation difficile afin qu'ils puissent emprunter de nouvelles voies.

Dans le contexte des demandes et des expériences sur le terrain, PsyCot identifie trois thèmes différents :

1. Accompagner les intervenants (professionnels) qui, au cours de leur suivi, sont confrontés à des personnes ayant des problèmes psychiatriques et où la motivation et l'intégrité de l'intervenant sont menacées.
2. Fournir un cadre théorique concret des différentes pathologies avec lesquels les travailleurs sur le terrain sont en contact.
3. Accompagner les intervenants (professionnels) dans un dossier particulier où la présence du patient lors des réunions de coordination n'est pas possible.

L'une de nos collègues, Sonia Van Cauwenbergh, participe activement à ce projet en organisant principalement des réunions de coordination.

PsyCot dispose de son propre rapport d'activité que vous pouvez consulter sur le site www.initiatief-antoninartaud.be

10. Circuit – Lieu de liens

Circuit - créé en 2017 - est lieu de liens du Centre de Santé mentale Antonin Artaud ASBL, ouvert à toute personne souhaitant venir y passer du bon temps. Circuit est ouvert à toute personne en contact avec des services d'assistance, mais aussi à toute personne du quartier qui souhaite y venir.

Circuit est fréquenté par :

- des usagers réguliers, qui sont nommés des « membres »,
- des bénévoles,
- des professionnels de la santé mentale,
- des partenaires bénévoles (principalement pour les activités),
- des stagiaires,
- des pair-aidants,
- ainsi que des personnes passantes.

Il s'agit avant tout d'**un lieu d'échanges et de partages**.

Circuit offre à ses membres un endroit pour **se retrouver**, passer du temps ensemble, boire du café, un bol de soupe ou un bon repas préparé, à des prix démocratiques. À Circuit, il est possible d'y venir pour **lire, dessiner, tricoter**…

Circuit organise un **programme d'activités** chaque mois. Ce lieu de liens travaille en partenariat avec d'autres initiatives qui permettent d'aller voir par exemple un opéra au Théâtre de la Monnaie, d'aller au cinéma, au musée ou simplement d'aller se balader !

Circuit est également **un point d'informations** qui permet aux personnes qui y viennent de les rediriger vers les services d'assistance adéquats et d'entrer en contact avec d'autres organisations bruxelloises afin de trouver un nouveau hobby, de suivre une formation ou de recevoir de l'aide. Le travail de réseau au sein du quartier y est favorisé.

Circuit prête aussi ses murs **aux artistes** ou initiatives artistiques qui souhaitent exposer leurs oeuvres. Les expositions y changent en principe tous les 3 mois. Depuis le mois de juin 2020 l'Initiative Antonin Artaud, en collaboration avec Circuit, organise ensemble des activités – principalement des promenades - au rythme d'une fois par mois le vendredi après-midi à partir de 13h.

Circuit dispose de son propre site web : www.circuitantoninartaud.be et de son propre rapport d'activité que vous pouvez demander.

11. Unmet Need

Le projet UNMET NEED a été créé en 2021. Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs ASBL du secteur du sans-abrisme (Samu social, Infirmières de rue, Transit, Dune, Diogènes), les services de prévention de la ville de Bruxelles (Bravvo Brussel, Brucity Team, Team Herscham), et des organisations du secteur de la santé mentale (HERMESplus, TANDEMplus, MOVEOplus, Circuit, Antonin Artaud). Ensemble, ces acteurs ont débuté un travail de signalement des personnes sans-abri à problématiques psychiatriques complexes, dans le but de les entourer d'un réseau d'aide adapté à leurs besoins. Initialement, ce champ d'application était limité aux sans-abris à Bruxelles. Dans l'ensemble de ses missions, Unmet Need s'inscrit toujours dans la coopération de ces acteurs.

L'objectif est d'accompagner les bénéficiaires signalés à travers deux méthodes : **la méthode du *case management* et à la méthode de concertation**. Celles-ci sont essentielles pour convenir ensemble de dispositions claires en ce qui concerne les objectifs de la personne et les attentes des professionnels. Le ***case management*** implique que le travailleur occupe une position centrale dans la co-organisation des accompagnements. Il est celui qui coordonne l'ensemble, mais aussi celui qui garantit la continuité de la prise en charge si celle-ci se déroule à des périodes différentes. Les activités du travailleur sont très diverses. Celles-ci incluent la coordination, la médiation, l'orientation, la défense des intérêts, l'accompagnement psycho-social, le conseil, etc. Il s'agit d'une méthode qui doit contribuer à des soins concertés et coordonnés avec la personne.

La **concertation** quant à elle, est un outil qui vise à structurer et pérenniser l'aide et les soins déjà fournis. L'aide ou les soins proposés sont fournis par différentes structures issues de différents secteurs. Tant le contenu des soins proposés que leur organisation font l'objet de réunions de coordination avec les prestataires de soins concernés. Le bénéficiaire accepte formellement la tenue de ces réunions et y assiste. Ces réunions rassemblent entre 2 et 9 soignants du secteur psycho-médico-social. Les accompagnements organisés ne sont pas limités dans le temps, afin de respecter le rythme du bénéficiaire et de lui laisser son pouvoir décisionnel, sans fragiliser le travail. Les travailleurs s'inscrivent dans une démarche de mobilité constante, non seulement pour organiser le suivi de leurs bénéficiaires là où ils se sentent en confiance (en rue, en centre de jour, en hôpital, etc.), pour effectuer des déplacements avec les bénéficiaires, mais aussi pour rencontrer les différents partenaires professionnels dans le cadre de diverses missions.

Le public des sans-abris est lui aussi mobile dans l'espace public qu'il occupe (changement du lieu de vie, d'hébergement, de centre d'accueil, régulier en fonction des aléas du quotidien). Ainsi, l'équipe d'Unmet Need travaille sur l'ensemble des 19 communes de Bruxelles L'une des autres missions d'Unmet Need est de proposer des **sensibilisations à la santé mentale pour les organisations du secteur du sans-abrisme**. Les thèmes abordés sont les différents types de pathologies, le trauma, la précarité, et la relation d'aide. Ces sensibilisations sont construites et présentées avec les collaborateurs du réseau HERMESplus. Enfin, Unmet Need propose **un coaching pour les professionnels du secteur du sans-abrisme**. La personne qui assure le coaching n'est ni un superviseur ni un thérapeute. Elle est plutôt un accompagnateur pour les professionnels dans une situation difficile de manière à pouvoir emprunter de nouvelles voies.

Unmet Need dispose de son propre rapport d'activité que vous pouvez consulter sur le site www.initiatief-antoninartaud.be

12. Housing First

INTRODUCTION

A travers l'activité Housing First, l'ASBL Initiative Antonin Artaud développe un service destiné aux personnes sans-abri souffrant de graves problèmes psychosociaux et n'ayant plus de contact avec les soins psychiatriques. Housing First a démontré son efficacité auprès de ce public cible en tant que mesure réussie, lorsque la réinsertion par le logement est accompagnée d'un accompagnement intensif, personnalisé et pluridisciplinaire.

Depuis juin 2022, cette activité a pu démarrer grâce à une subvention facultative équivalente à 2,5 ETP d'accompagnateurs, octroyée par les Services du Collège Réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale. Les autres ressources ont été apportées par l'ASBL Initiative Antonin Artaud.
Depuis le lancement de cette activité, le service Housing First a pu offrir un logement prêt à emménager à 28 personnes ayant un passé de sans-abrisme et des problèmes psychosociaux complexes. En 2024 un agrément provisoire valable jusqu'en juin 2025 a été obtenu.

MISSIONS DE L'ACTIVITÉ HOUSING FIRST ANTONIN ARTAUD

L'Arrêté du Collège Réuni relatif à la reconnaissance et au subventionnement des centres d'aide d'urgence et de réinsertion (2019) définit les critères suivants pour permettre l'accès à ce type d'accompagnement :

- La personne a vécu dans la rue ou a été hébergée dans un service d'urgence pendant au moins 6 mois au cours des 2 dernières années ou au moins 1 an ou cours des 3 dernières années.
- La personne présente des problèmes psychiques, médicaux et sociaux.

Housing First offre un logement aux personnes sans domicile. Des studios ou appartements sont proposés avec pour objectif final de parvenir progressivement à un logement définitif.

L'activité assure un accompagnement intensif et un soutien aux usagers. Les logements sont mis à disposition par des organisations partenaires avec lesquelles il y a des accords de collaboration, tels que des agences immobilières sociales ou des sociétés de logement social.

L'ASBL Initiative Antonin Artaud contribue également en mettant à disposition 3 appartements en 2024.

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est mobile, intensif, se fait autant que possible en binôme et dans le cadre d'une prise en charge partagée. Les accompagnements se font via des contacts en face à face, à domicile, dans une organisation ou dans un espace

public. Lorsque la situation de la personne se détériore, le contact (proximité) est maintenu et la fréquence des rencontres sur une période prolongée est augmentée.

Etant donné qu'il s'agit de personnes avec des besoins complexes dans des trajectoires de soins de longue durée, le service Housing First fait appel à une coordination des soins entre les différents intervenants. Pour cela, il y a une collaboration avec PsyCot en Unmet Need.

MOYENS

Les missions et services en 2024 peuvent être assurées grâce à :

- Une subvention (frais de personnel et de fonctionnement) de Vivalis
- Une contribution en ressources de l'ASBL Initiative Antonin Artaud, comprenant des logements, du personnel, du soutien logistiques via le personnel de maintenance ainsi qu'un apport en expertise.
- Un partenariat avec le CAW Brussel, pôle sans-abri, pour le renforcement de l'équipe avec 0,80 ETP d'accompagnement.

Housing First dispose de son propre rapport d'activité que vous pouvez consulter sur le site www.initiatief-antoninartaud.be

13. GESTION DU PATRIMOINE

L'offre d'habitations protégées en bon état locatif nécessite un investissement en temps et énergie. Cela implique la tenue d'un inventaire permanent de travaux de réparations et de rafraîchissements nécessaires pour chaque appartement, de même qu'établir un planning hebdomadaire avec notre **personnel de maintenance.**

A ce jour, à Bruxelles, un budget est heureusement voté chaque année pour permettre aux Initiatives d'habitation protégée de bénéficier d'un subside d'un montant de 550,00 € à 800,00 € par place, octroyés sur bases de justificatifs.

Concrètement, l'Initiative Antonin Artaud a obtenu cette année un **subside facultatif de 800,00 € par appartement reconnu** pour les travaux de rénovation et/ou d'entretien qui y ont été effectués.

Néanmoins cette enveloppe budgétaire n'est pas inscrite structurellement, ce qui peut mettre les institutions dans une insécurité et alourdit la charge administrative des IHP et de Vivalis. En effet, peut-on prendre le risque d'engager des dépenses, si l'on n'est pas certain de pouvoir bénéficier du subside en question ? Il nous semble nécessaire de pérenniser ce budget, soit en l'inscrivant dans le prix de jour, soit en prévoyant une disposition qui donnerait l'assurance aux gestionnaires de recevoir annuellement le budget prévu.

Enfn, une **ordonnance relative au financement de l'infrastructure** de divers types d'institutions relevant de la politique de l'Aide aux personnes et de la Santé a vu le jour en 2024. Elle prévoit un financement à 60 % pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments qui passera par une procédure d'appels à projets dont le premier devrait probablement être lancé en 2025. Ceci constitue une avancée positive pour le secteur des IHP, même si on déplore que la part financée ne soit pas de 80 ou 100 % comme dans d'autres secteurs.

PRÉVENTION INCENDIE

Notre ASBL s'engage à installer dans chaque appartement un extincteur, une couverture anti-feu ainsi qu'un détecteur de fumée.

14. CONTACTS EXTERNES

14.1 MEMBRE ET PARTICIPATION DANS DIFFÉRENTES PLATEFORMES

- **Groupe de travail 'Bijeenkomst Begeleiders Beschut Wonen'**

A l'initiative de la Plateforme Bruxelloise pour la santé mentale, est organisée toutes les 6 semaines une rencontre entre les accompagnateurs des différentes Initiatives d'habitations protégées à Bruxelles. Lors de ces réunions, auxquelles participent Sonia Van Cauwenbergh et Nicolaas Degroote, différents thèmes sont abordés tels que : la consommation d'alcool au sein des Habitations Protégées, la loi concernant les contrats de bail, la sécurité incendie, les mises en observation, l'administration provisoire de biens… Cela permet également de renforcer les liens avec les autres Initiatives bruxelloises.

- **Groupe de travail "Vlaamse Vleugel"**

Les objectifs de ce groupe de travail - également organisé par la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale - sont d'une part, de favoriser la collaboration entre les institutions ambulatoires et résidentielles néerlandophones et bicommunautaires du secteur de la santé mentale et d'élargir les réseaux des participants. Et d'autre part d'échanger des informations sur des initiatives existantes/nouvelles et sur la politique santé mentale et sociale. Sonia Van Cauwenbergh participe à ce groupe de travail.

- **Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées (FIHP)**

La Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées (FIHP) a les objectifs suivants :

- Représenter les Habitations Protégées auprès des instances décisionnelles tant fédérales que communautaires ;
- Pourvoir à l'information de ses membres sur toute question règlementaire et organisationnelle ;
- Mener une réflexion de fond sur les pratiques en termes éthique et déontologique.

Nicolaas Degroote participe aux réunions mensuelles du conseil d'administration de la FIHP.

- **Groupe d'Intervision des Habitations Protégées**

Nawel Benaissa, Amandine Filipetto et Jérémie Van de Velde participent aux réunions du Groupe d'Intervision des Habitations Protégées qui ont lieu en moyenne tous les deux mois. Lors des intervisions il s'agit de confronter des expériences concrètes de travail afin de dégager des pistes de réflexion ayant pour but de permettre à chacun d'améliorer la qualité des prises en charge.

14.2 FORMATION, SUPERVISION, JOURNÉES D'ÉTUDE

- **Formation de secourisme en milieu professionnel** (Jérémie Van de Velde) (09/02/2024, 16/02/2024 en 23/02/2024)
- **Rencontre organisée entre Johan Verhaege – médiateur responsa ble pour la médiation des plaintes organisée par le service média tion de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale – l'équipe HP et nos résidents** (19/03/2024)
- **Réunion avec l'Epicerie Sociale Les Capucines** (28/03/2024)
- **Workshop verslavingsproblematiek Brussels Platform Geestelijke Gezondheid** (Sonia Van Cauwenbergh) (16/04/2024)
- **Kijkstage VDAB** (Sonia Van Cauwbergh) (06/06/2024)
- **Visite institutionnelle de la Clinique Sans Souci (** (10/10/2024)
- **Visite institutionnelle de l'Hôpital Psychiatrique – Site Institut de Psychiatrie Intégré – Valisana ASBL** (18/04/2024)
- **Informatiesessie Kom-Pas / Groep INTRO vzw** (14/03/2024) (Sonia Van Cauwenbergh en Nicolaas Degroote)
- **Journée "team-building" à Hasselt** 18/11/2024)
- **16è Rencontre Images Mentales** (11/02/2024 – 16/02/2024)
- **Supervision d'équipe semestrielle avec Nicolas Sarkissiane – psycho logue clinicien et thérapeute systémique, ULB**(jusqu'au juin 2024)
- **Visite du Centre Hospitalier Jean Titeca en collaboration avec REZONE (Réseau Santé Mentale Bruxelles-Sud)** (11/05/2024) (Nawel Benaissa en Jérémie Van de Velde)
- **Journée échange de travailleurs – ASBL I.CARE** (06/08/2024) (Nawel Benaissa)

15. RPM - Résumé Psychiatrique Minimum

Depuis 2014, la compétence relative au secteur des Initiatives d'Habitations protégées, ainsi que la récolte et l'analyse des données du Résumé Psychiatrique Minimum (RPM) ont été transférées aux entités fédérées. A partir de 2019, le logiciel Atoum, outil d'encodage des données RPM, a connu de nombreux problèmes techniques au sein de plusieurs institutions, entre autres la nôtre, qui ont abouti à une impossibilité de mise à jour ou de réparation. La situation diffère d'une institution à l'autre en matière de volume de données manquantes.

Il en résulte des données incomplètes et/ou absentes pour la période de 2020 à 2024 bien que le financement du RPM dans le prix de jour ait été maintenu.

Vivalis a pour projet de remplacer le logiciel Atoum. En attendant l'aboutissement de ce projet et dans le but d'une part, de récolter les données non enregistrées à ce jour et d'autre part, de permettre une analyse de celles-ci en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, l'administration demandera dans le courant de 2025 de leur fournir les données manquantes via un tableau Excel qui sera développé début de l'année prochaine.

La transmission de ses données minimums est en effet indispensable pour la continuité des analyses épidémiologiques dont le but est d'orienter la prise de décisions politiques en lien avec les matièrs.

16. Responsabilité médicale

Le Dr. Sami Jegham est le psychiatre responsable des habitations protégées.
Ses tâches principales incluent la politique d'admission et de sortie, la supervision clinique,
les contacts avec les psychiatres traitants, l'élaboration des plans d'intervention d'urgence et de crise, et l'évaluation régulière des résidents. Une à deux fois par an, il y a un entretien d'évaluation de chaque résident avec son référent, où le Dr. Jegham est activement impliqué.

Il est également impliqué dans la gestion des crises et le suivi des résidents, en collaboration
avec l'équipe pluridisciplinaire. Le Dr. Jegham participe chaque semaine aux réunions d'équipe.

Il y a un financement prévu pour la fonction médicale dans le prix de journée.

17. Service de médiation Santé Mentale

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispensés par un praticien professionnel dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.
Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d'y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l'exercice de ses droits.

Cette fonction se voit confier les missions suivantes :

1. La prévention des questions et les plaintes en informant le patient sur ses droits ;
2 La prévention des questions et les plaintes par le biais de promotion de la communication entre le patient et le praticien professionnel ;
3. La médiation en cas de plaintes en vue de parvenir à une solution ;
4. L'information du patient au sujet des possibilités alternatives de traitement de sa plainte en l'absence d'une solution par la médiation ;
5. La communication d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et les règles du processus de médiation ;
6. La formulation de recommandations afin de prévenir la répétition des manquements qui peuvent donner lieu à des plaintes.

Le médiateur responsable pour la médiation des plaintes organisée par le service médiation de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale est :

Johan Verhaeghe
Tél: 0800 32 036 (numéro gratuit)
j.v@mediatio.be
Site web : www.mediatio.be

18. Perspectives d'avenir

TRAVAUX DE RÉNOVATION/TRANSFORMATION DE LA MAISON SITUÉE À 1000 BRUXELLES, RUE DE LA CASERNE 47

Vivalis a organisé en 2021 un appel à projets pour la rénovation d'habitations protégées. L'objectif de cet appel est d'accorder des subventions à des initiatives d'habitations protégées déjà agréées pour financer des travaux de transformation, d'extension, d'aménagement et de rénovation. La subvention peut également être utilisée pour financer l'achat de nouveaux bâtiments et les travaux à y effectuer. La subvention est limitée à 60 % du coût total du projet.

L'Initiative Antonin Artaud a introduit une demande d'achat et de transformation d'un nouveau bâtiment en 2021. Notre demande a été acceptée en 2022, ce qui signifie que notre ASBL recevra une subvention de 945 382,00 € (cf. = 60 % du coût total du projet).

Notre ASBL prévoit de transformer cette maison en plusieurs studios et appartements pour y accueillir des résidents dans le cadre des habitations protégées.

Les travaux de transformation sont prévus en 2025 avec un objectif d'achèvement en juin/juillet 2026.

SPENDING REVIEW

A la demande du Gouvernement, un **Spending Review (Revue des dépenses et des recettes**) a été organisé en 2024 en ce qui concerne le secteur de la santé mentale et, plus spécifiquement, le secteur des IHP, MSP et centres REVA.

L'objectif de la Spending Review est de :
- Répondre aux besoins en soins de santé mentale le plus efficacement possible dans le cadre d'un budget limité, en tenant compte des spécificités bruxelloises ;
- Rendre les politiques actuelles plus efficaces et efficientes ;
- Garantir l'accès (y compris financier) aux structures de soins et aux alternatives résidentielles à l'hospitalisation :
- Garantir la qualité de la prise en charge des patients dans ces structures.

Principalement avec 3 scénarios budgétaires :
- augmentation du budget,
- maintien du budget ou
- réduction du budget.

Le coordinateur de l'Initiative - ainsi que certains membres de la Fédération des Initiatives d'habitations protégées - ont participé cette année à un workshop sur la révision des dépenses et des recettes.

En tenant compte de l'analyse préalable effectuée au cours de ce workshop, la commission du Spending Review allait en principe rédiger cette année un rapport final présentant les scénarios de réforme possibles et l'objectif était de le présenter au gouvernement en septembre 2024. Mais depuis les élections régionales du

9 juin 2024, le centre du royaume est sans gouvernement et semble promis à un blocage durable...

- Dans le cadre des élections et d'une nouvelle législature, la Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées à élaboré cette année un mémorandum pour représenter les intérêts de notre secteur et préparer la politique avec les différentes autorités politiques compétentes.

Le mémorandum comprend les points suivants : financement structurel des infrastructures, des travaux de rénovation et d'entretien, extension du tarif social de l'énergie, intervention dans les différentiels du Maribel Social, un nouveau cadre législatif avec des arrêtés d'application donnant des balises en ce qui concerne, par exemple, les agréments, les normes d'inspection, etc. Vu l'absence actuelle d'un nouveau gouvernement, "l'affaire reste à suivre… ".

- **Impacts de l'entrée en vigueur le 01/01/2025 de la loi du 16 mai 2024 portant diverses modifications relatives à la protection de la personne des malades mentaux.**

Les Initiatives d'Habitations Protégées sont concernées par la modification de la loi dans laquelle la notion « d'institution ou d'établissement résidentiel » apparaît à la place de *service psychiatrique agréé*. Des évaluations cliniques peuvent en effet prendre place dans une institution résidentielle au sens de l'article 4/1, alinéa 2, ou dans une autre institution qui offre des garanties de sécurité suffisantes pour la personne concernée et la société, et permet une observation, le cas échéant avec l'intervention de services extérieurs, qu'il désigne.

Il est important que la mise en application de ces mesures se fasse de manière concertée et de tenir compte du cadre de travail de l'IHP où il n'y a pas de personnel (infirmier) sur les lieux 24h/24.

Rapport d'activité 2024

INITIATIVE ANTONIN ARTAUD

Habitations protégées

Rue du Grand Hospice 10
1000 Bruxelles

Tél. : 02/218 31 32
Fax : 02/218 05 29

Numéro d'entreprise : 0452.250.721

e-mail : ihp-bw@antoninartaud.be